

Province de Québec

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

À une séance ajournée du Conseil de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton, tenue au Bureau municipal, 136 rue Principale, le mercredi 30 janvier 2013, à compter de 19 h 13, conformément aux dispositions du Code municipal de la Province de Québec.

PRÉSENCES :

Madame la Conseillère:	Johanna Fehlmann
Messieurs les Conseillers:	Claude Lussier Richard Pigeon Sylvain Roy

Sous la présidence de Monsieur le Maire, Sylvain Beaudoin.

Monique Fortin, directrice générale et secrétaire-trésorière est aussi présente pour agir à titre de secrétaire de la présente session.

Madame la Conseillère Jacqueline L. Meunier est absente, étant à l'extérieur du pays.

13-01-045

RÉOUVERTURE DE LA SÉANCE

Le quorum étant atteint, il est proposé par le Conseiller Richard Pigeon et unanimement résolu par la Conseillère et les Conseillers présents, de rouvrir la séance à 19 h 13.

13-01-046

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le Conseiller Richard Pigeon et unanimement résolu par la Conseillère et les Conseillers présents, d'ouvrir la présente séance et d'accepter que l'ordre du jour soit adopté comme suit :

1. Réouverture de la séance;
2. CPE – Modification dans le choix des terrains sur la rue Industrielle;
3. Levée de la séance.

Déclaration du Conseiller Monsieur Claude Lussier :

« Conformément à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités et au Code d'éthique et de déontologie de la municipalité, je déclare que je suis à l'égard de cette décision en conflit d'intérêt sur le point suivant à l'ordre du jour, car cette décision implique l'urbanisation des terrains qui appartiennent à ma conjointe ».

Après divulgation verbale, le Conseiller Monsieur Claude Lussier a quitté la salle du conseil. Ce dernier n'a pas tenté d'influencer les membres du conseil et il n'a donc pas voté sur la résolution numéro 13-01-046.

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

13-01-047

CPE – PROPOSITION DE MODIFICATION DE LA RÉOLUTION NUMÉRO 12-02-049 RELATIVE À LA VENTE DE TERRAINS SUR LA RUE INDUSTRIELLE

CONSIDÉRANT que par la résolution numéro 12-02-049, la Municipalité est disposée à consentir une subvention de 50 120 \$ relativement au projet d'établissement d'un CPE sur la rue Industrielle, en cédant un terrain, soit le lot 4 418 465, cadastre du Québec, d'une superficie de 4 656,2 m², au prix de 1,00 \$ du pi², le tout conditionnellement à ce que le projet du Centre de la petite enfance Rayons de Soleil de Roxton Pond Inc. soit autorisé par les instances gouvernementales;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a conclu un accord de principe à l'effet de vendre au Centre de la petite enfance Rayons de Soleil de Roxton Pond Inc., le terrain adjacent au lot 4 418 465 du cadastre du Québec, situé dans le parc industriel, soit le lot 4 148 463 du cadastre du Québec, d'une superficie de 5 306,5 m², au prix de 1,00 \$ du pi², le montant de la vente représente un prix de 57 120 \$.

IL EST RÉSOLU de ne pas modifier la résolution du conseil municipal numéro 12-02-049 relative à la vente par la municipalité des terrains situés sur la rue Industrielle.

Ont voté contre : Sylvain Beaudoin
 Richard Pigeon

Ont voté pour : Sylvain Roy
 Johanna Fehlmann

Le Conseiller Sylvain Roy et la Conseillère Johanna Fehlmann se prononcent en faveur d'un terrain près de l'école.

Les votes étant également partagés, la décision est réputée rendue dans la négative et le projet de résolution est rejeté.

Monsieur Claude Lussier réintègre la salle du conseil.

13-01-048

LEVÉE DE LA SÉANCE

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés;

Il est proposé par le Conseiller Sylvain Roy et unanimement résolu par la Conseillère et les Conseillers présents, de lever la présente séance à 19 h 30 min.

Monique Fortin, gma
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Sylvain Beaudoin
Maire